

Décision portant nomination de M. Jean-Louis GUILLERON aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'USR n° 3225 intitulée « Maison René Ginouvès - Archéologie et Ethnologie » dont le directeur est M. Pierre ROUILLARD ;

Considérant que M. Jean-Louis Guilleron a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011 (1^{ère} session) et les 1^{er}, 2 et 5 décembre 2011 (2^{ème} session) ;

Article 1^{er}

M. Jean-Louis Guilleron, Ingénieur de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° USR 3225, à compter du 1^{er} janvier 2012 .

M. Jean-Louis Guilleron exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Louis Guilleron est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 février 2012

Visa du délégué régional du CNRS
3225

Le directeur de l'USR

Gilles TRAIMOND

Pierre ROUILLARD